



Assemblée générale

Distr. générale
4 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Cinquième Commission

Points 134 et 98 kk) de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Désarmement général et complet :
faire avancer les négociations multilatérales
sur le désarmement nucléaire

Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/71/L.41

État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée
générale

I. Introduction

1. À sa 22^e séance, le 27 octobre 2016, à l'issue d'un vote enregistré, la Première Commission a adopté le projet de résolution [A/C.1/71/L.41](#) par 123 voix contre 38, et 16 abstentions. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.1/71/L.70](#)).

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux termes des paragraphes 8, 10, 11, 13 et 14 du projet de résolution [A/C.1/71/L.41](#), il est prévu que l'Assemblée générale :

a) Décide d'organiser, en 2017, une conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète;

b) Décide que la conférence se tiendra à New York du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée, à moins que les participants n'en décident autrement, et qu'elle sera



ouverte à la participation et à la contribution d'organisations internationales et de représentants de la société civile;

c) Décide que la conférence tiendra, dans les meilleurs délais, une réunion d'organisation d'une journée à New York;

d) Décide que la conférence lui présentera, à sa soixante-douzième session, un rapport qui lui permettra d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre des négociations et de décider de la voie à suivre;

e) Prie le Secrétaire général d'assurer l'appui nécessaire à la tenue de la conférence et de transmettre le rapport de cette dernière à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, ainsi qu'à la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire prévue au paragraphe 6 de la résolution [68/32](#).

III. Rapport entre les demandes formulées et le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2016-2017 et le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

3. Les activités demandées dans le projet de résolution relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 3 (Désarmement) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2016-2017 (voir [A/69/6/Rev.1](#)) et des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ([A/70/6 \(sect. 2\)](#) et [A/70/6 \(sect. 4\)](#), respectivement).

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. Comme suite aux paragraphes 8, 10 et 11 du projet de résolution, il est prévu que 42 séances (21 jours) bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles se tiennent à New York dans le cadre de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, ce qui entraînerait une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2017. Il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 252 000 dollars au titre du service des réunions, lesquelles se dérouleraient comme suit :

a) Réunion d'organisation d'une journée composée de 2 séances devant se tenir au début de 2017;

b) Première session de cinq jours comprenant 10 séances devant se tenir du 27 au 31 mars 2017;

c) Deuxième session de quinze jours comprenant 30 séances devant se tenir du 15 juin au 7 juillet 2017.

5. En outre, la documentation demandée aux paragraphes 8, 10, 13 et 14 du projet de résolution, à savoir 12 documents d'avant-session (soit 31 800 mots), 18 documents de session (soit 47 700 mots) et 2 documents d'après-session (soit 21 400 mots), à produire dans les six langues officielles, viendrait également s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2017. Il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 440 600 dollars au titre des services de la documentation.

6. En application du paragraphe 14 du projet de résolution, le Bureau des affaires de désarmement fournirait les services fonctionnels nécessaires à la tenue de la conférence. Tous les États Membres seraient encouragés à participer à la conférence, laquelle serait ouverte également à la participation et à la contribution d'organisations internationales et de représentants de la société civile.

V. Modifications à apporter au programme de travail et au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

7. Pour donner suite au projet de résolution, il faudrait modifier les produits prévus au sous-programme 2 du chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 pour ce qui est des activités d'information et de sensibilisation devant être exécutées au cours de l'exercice, comme suit :

Paragraphe 4.46

À l'alinéa a), « Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) », ajouter le sous-alinéa suivant :

« vii) Conférence des Nations Unies pour l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires :

- a. Services fonctionnels pour les réunions (42);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de travail (30); rapport sur les travaux de la conférence (1); »

VI. Incidences financières des propositions

8. Pour assurer les travaux supplémentaires susmentionnés, il faudrait prévoir, au titre des services de conférence, des ressources supplémentaires d'un montant de 692 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Ces dépenses supplémentaires non renouvelables sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

(En dollars des États-Unis)

<i>Ressources affectées aux services de conférence</i>	<i>Montant</i>
Interprétation	252 000
Documents d'avant-session	139 000
Documents de session	207 600
Documents d'après-session	94 000
Total	692 600

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits déjà ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017

9. Le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ne prévoit aucun crédit pour l'exécution des activités demandées aux paragraphes 8, 10, 11, 13 et 14 du projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il est donc nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 692 600 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017.

VIII. Fonds de réserve

10. Selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#), un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

IX. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

11. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution [A/C.1/71/L.41](#), des dépenses supplémentaires d'un montant de 692 600 dollars seraient inscrites au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 692 600 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, devrait donc être approuvée par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2016-2017.